

PROCES-VERBAL No 10
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 13 mars 2019
salle villageoise de Monnaz

Présidence

M. Jean-Michel DURUZ, Président, ouvre la séance à 19 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, déclare la séance ouverte et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal No 9 du 12 décembre 2018
5. Communication du Bureau
6. Avancement de la modernisation de la STEP - Présentation
7. Préavis et rapports de Commissions :
 - 05/2018 Demande de crédit de CHF 1'554'000.- TTC, pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges
 - 01/2019 Etude de projet d'ouvrage et demande d'autorisation de construire/mise à l'enquête (Phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP.
8. Communications du Comité de direction
9. Constitution d'un groupe de travail pour la révision de l'annexe II des statuts de l'ERM
10. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 29 délégués sont présents.

Excusés : MM. Jean-Charles DETRAZ, délégué de Lonay, Alain GARRAUX, délégué de Préverenges, Reto DORTA, délégué de Tolochenaz, Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, Edmond PIGUET, délégué de Vufflens-le-Château.

Absente : Mme Sylvie PODIO, déléguée de Morges.

Morges doit encore nommer un délégué variable pour le Conseil intercommunal de l'ERM.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président propose de déplacer l'ordre des points, le No 3 est inversé avec le No 2.

2. Approbation de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour sera suivi avec la modification demandée par le Président.

3. Assermentation

Le Président fait lever l'Assemblée, lit la promesse et assermente M. Thi NGUYEN en remplacement de M. Jean-Hubert JAQUET en tant que délégué variable de Préverenges. Le Conseil intercommunal de l'ERM se monte maintenant à 30 délégués.

4. Approbation du procès-verbal No 9 du 12 décembre 2018

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal No 9 du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Communication du Bureau

Le Bureau informe qu'à la prochaine séance sera le 26.06.2019 à Monnaz à 20h.

6. Avancement de la modernisation de la STEP - Présentation

M. Jean-Jacques AUBERT explique que le préavis 01/2019 est la dernière ligne droite avant la demande de crédit pour la construction, que des questions pourront être posées après la présentation et donne la parole à M. Raphaël CASAZZINI du bureau mandataire Triform S.A.

M. Raphaël CASAZZINI explique que les micropolluants dans le lac ont autant d'effet qu'un morceau de sucre dans une piscine et que le projet d'agrandissement de la STEP inclut le traitement des micropolluants. M. Raphaël CASAZZINI fait la présentation par projection de diapositives, explique qu'aujourd'hui la STEP traite les eaux de 50'000 équivalents-habitants et qu'une extension est projetée pour atteindre 88'000 équivalents-habitants en 2040. Au vu de la taille, une étude d'impact (EIE) sur l'environnement est obligatoire. Les installations ont 45 ans, le choix était soit de moderniser, soit de renouveler et étudier la possibilité de rester saine. Le traitement des micropolluants a été imposé d'ici 2025 par la loi. Le traitement des pluies est prévu. La STEP se situe en zone bâtie et l'agrandissement doit tenir compte des travaux existants soit la renaturation du Bief, l'élargissement du côté de la STEP de la Route de la voie verte entre St-Prex et la Venoge. De plus, il sera nécessaire d'occuper une partie de la parcelle du parc de Vertou en accord avec la ville de Morges et en respectant une bonne intégration. Les parkings photovoltaïques en plus seront utilisés en association avec la partie des travaux de la STEP existante et transformation. Il y a deux procédés pour les micropolluants, par ozonation qui casse la molécule pour en faire des sous-produits a priori inoffensifs qui partent dans le filtre à sable ou par charbon actif qui fonctionne comme un aimant en absorbant le micropolluant, charbon qui vient brûlé ou régénéré à 80%-90%. Après analyse des eaux usées indiquant entre autres la présence de bromures, il a été décidé d'opter pour le charbon actif, il reste à déterminer la sorte. L'avant-projet est pratiquement terminé et sera suivi de la mise en service de la STEP à la fin de l'été puis du devis des coûts qui sera la base du préavis à +/- 10%. La mise en service comprendra, y compris les micropolluants, est prévue pour 2025.

M. Jean-Jacques AUBERT remercie et ouvre la phase des questions et réponses.

Mme Eva FRUTCHAU, déléguée de Morges, demande d'où proviennent les bromures et la différence entre l'azote dans l'épaulement des boues.

M. Raphaël CASAZZINI répond que certaines sources de bromure sont industrielles par exemple usine d'incinération à Lausanne et dans le processus de nettoyage dans des industries mais en petites quantités. Concernant l'épaulement des boues, il n'y a pas de différence, il n'y a qu'une augmentation de la capacité avec des machines adéquates plus grandes.

M. Manuel ZIMMER, délégué de Préverenges, relève qu'il n'y a pas d'usine d'incinération dans le tracé de l'ERM et soulignerait que, puisque l'étude a été faite, il soit cherché l'origine de ces bromures afin d'agir car c'est une matière dans l'eau tant pour l'humain que pour la nature.

M. Raphaël CASAZZINI explique que des informations ont été récoltées dans différentes communes dont la STEP de Buisigney, la STEP de Déverve Echandens, commune qui va rejoindre l'ERM et précise que si les molécules ne sont pas traitées, il n'y a pas de risque. Le but n'est pas de produire des sous-produits mais

plutôt de s'absar et de les mettre hors du système et de pouvoir accepter d'autres communes à l'ERM
 sans mettre de cition.
 M. Manuel ZEN, délégué de Préverenges, constate qu'actuellement l'énergie nécessaire est produite
 par le gaz et denle si le photovoltaïque ajouté permettra de couvrir la consommation future.
 M. Raphaël I CAZA répond que l'autosuffisance ne sera pas atteinte car il y a une augmentation
 significative de l'ouvrage prévu pour 88'000 équivalents/habitants avec un choix de moteurs des plus
 efficaces qu'il rra répondre après la prochaine étude plus poussée.
 M. Philippe GLOC délégué de Préverenges, demande à quel stade de réalisation se trouve la STEP de
 Vidy et si l'ERM pourrait pas s'y calquer pour ne pas recommencer les expériences à zéro.
 M. Raphaël CASAZA répond qu'à Vidy, il y a eu des essais-pilotes auxquels son collègue Peter Lehmann a
 participé pour amener au projet définitif. A Penthaaz, la 1^{ère} step de Suisse romande qui traite les
 micropolluants à charbon actif vient d'être terminée, dans le Canton, deux sont en construction : à
 Yverdon et à Lausanne, ce qui permet aux ingénieurs de s'en inspirer, avec des échanges et le suivi du
 Canton qui valide les projets.
 M. Pierre-Arc E. NAND, délégué de Morges, s'adresse au Comité de direction et, s'agissant de l'arrivée
 éventuelle d'Apples, Reverolle, Echandens et St-Sulpice induisant de grands bouleversements, demande à
 quel moment, à l'étape, les Conseils communaux seront consultés et s'ils le seront.
 M. Christian MAIR répond que concernant Echandens et Ecublens, les préavis ont été acceptés et que
 la capacité prévue de la STEP, soit 88'000 équivalents-habitants, permettra d'accueillir d'autres communes
 mais que l'on n'a décidé ou prévu pour l'instant concernant de nouvelles communes.
 Le Président demande que ne soient posées que des questions techniques sur la présentation, que les
 autres questions soient traitées lors de la discussion du préavis 01/2019.
 M. Christian VIAE, délégué de Clarmont, demande quelle sera la qualité de l'eau, restera-t-il des
 micropolluants, s'il est possible de donner un montant global.
 M. Raphaël CASAZA répond que légalement il faut réduire de 30% les micropolluants, qu'il est prévu d'aller
 jusqu'à 80% mais qu'il y aura toujours un résidu. L'eau ne sera pas potable et il est conseillé de ne pas la
 boire car les vitamines y seraient détruites. Il s'agit d'un traitement d'eau pour qu'elle soit compatible avec le
 récepteur qui a plus de débit qu'une rivière. Pour le prix, il donne la parole au Comité de direction.
 M. Jérôme AZA propose de regarder sur le plan d'investissement remis précédemment et qu'aucun
 élément ne permette de dire que l'ERM sera hors budget. Il explique que le préavis permettra d'être plus
 précis, que ce ne sont pas les Communes qui vont payer mais l'ERM, que l'amortissement sera mis dans les
 comptes et qu'en 2023, moment où l'ERM sera exempté de la taxe des micropolluants qui se monte
 à plus de 1320.-/an. Une augmentation des coûts est à prévoir mais il ne s'agira pas d'une explosion.
 La parole revient aux questions n'est plus demandée, le Président remercie M. CASAZA et clôt la discussion.

7. Préavis et Rapports de Commissions :

Le Président informe que pour faire suite directe à la présentation, il sera d'abord débattu du préavis
 01/2019 puis du préavis 05/2018.

- 01/2019 : demande de crédit de CHF 1'075'000.- TTC, subvention non déduite
- 05/2018 : le projet d'ouvrage et demande d'autorisation de construire/mise à l'enquête
- (SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP

Le Président donne la parole à M. Oscar GROS, délégué d'Eclépens et rapporteur de la Commission, pour
 la lecture des conclusions.
 Le Président demande si le Comité de direction a des précisions à fournir et ouvre la discussion.
 M. Pierre-Arc B. NAND, délégué de Morges, demande si, puisque l'arrivée d'Apples et autres communes
 n'est pas prévue, il y a pas le risque d'un surdimensionnement.
 M. Christian MAIR explique qu'il faut se projeter dans l'avenir, que qui peut le plus, peu le moins, ainsi
 pas de retarder d'une STEP trop petite. Peut-être que ces communes ne se raccorderont jamais à
 la STEP mais le pourraient. Si en 1972, les prédécesseurs n'avaient pas eu cette réflexion, il y aurait
 aujourd'hui des problèmes. Ce n'est pas surdimensionné en tenant compte des 45 prochaines années.
 M. Jean-Jacque AUBERT indique que ce ne sont pas ces milliers d'habitants qui augmentent
 l'investissement qui permettraient de faire des économies en ne réalisant pas le tout prévu.

M. Christian MA
raccordées plutôt.
M. Alain GOLAY
M. Philipp GLOC
M. Pierre-Marc E
si elles ne veulent
M. Jean-Jacques
sont toutes déjà
Le Président pas

Accepté avec de

Dans sa séance

- du préa
- du rapp

1. d'accord
l'étude d
32 et 33)
2. d'accept
3. d'autoris
établissement
accordé.

- 05/2018

Le Président dor
Commission ad h
Le Président den
Mme Eva FROCI
400 mm et dema
M. Jean-Jacques
prévus pour les e
Mme Eva FROCI
collecteurs d'eau
M. Jean-Jacques
mais qu'il a en si
que pour éviter le
Le Président indi
qu'il est en sous-
continueront de c
M. Jean-Jacques
mais sera redeve
Le Président de
communes pour
M. Jean-Jacques
de la reconstructi
Mme Dominique
est au déversoir
d'ailleurs pas dra
Le Président rem
La discussion est

e que les développe
s petits villages et qu
Denges, relève une
ans la commission m
élégué de Morges, de
corder.

explique que les comm
un réseau d'épuratio
main levée.

ns, il est voté ce qui st

LE CONSEIL INTE

2019, après avoir pris

19 du Comité de direc
mission chargée de s

de direction un crédit
vrage et la demande c
lernisation et la mise e
ancier tel que mention
de direction, en cas d
re ou d'un bailleur ins

crédit de CHF 1'554'0
l'Eglantine à la Prairie

à M. Philippe HENR
conclusions.

mité de direction s'il a
guée de Morges, relè
eront les eaux claires.

explique que l'ERM ne

guée de Morges, dit
y a rien pour les eaux

épond qu'effectiveme
le préavis relatif au

aux claires dans les ea
collecteur No 42 de M

de ce fait, cinq comm
s ce collecteur, il aime

explique qu'il est en m

s travaux sont déjà
travaux.

épond que rien n'est e
terait que M. Reverch

lit qu'elle a constaté c
tte qui sera mis hors

ne partie est déjà en F
précisions.

ésident passe au vote

e font surtout dans les communes actuellement
onc avoir une vision ambitieuse.

ans le rapport de la Commission ad hoc et dit que
pas de Denges, il est de Préverenges.

pourquoi ne pas déjà demander à ces communes

ont pas le choix de se raccorder à Morges. Elles
ndant, le Canton pourrait l'exiger.

MUNAL DE L'ERM

sance

e,

1'075'000.- TTC, subvention non déduite pour
ation de construire/mise à l'enquête (Phases SIA
rmité de la STEP,
le présent préavis,
à contracter un emprunt auprès d'un
el de son choix, jusqu'à hauteur du crédit

C, pour la construction d'un nouveau
communes de Chigny et de Morges

légué de Vuflens-le-Château et rapporteur de la

cisions à apporter et ouvre la discussion.

es eaux usées passeront dans des collecteurs de

ne des eaux usées et qu'il y a d'autres collecteurs

a un nouveau tronçon et qu'on n'y voit que des

voit que les eaux usées sur le préavis de l'ERM
laire, que tout est fait dans les règles de l'art et
s, elles seront également collectées sur les toits.

reçoit actuellement les eaux de huit communes,
ront déplacées dans le nouveau collecteur. Trois
oir dans quel état il est.

état et qu'il sera chemisé. Il perdra de la section

més et remarque qu'il n'y aura plus que trois

révu mais qu'un chemisage sera moins cher que
me Matthey donne des précisions.

llecteur n'est pas en si mauvais état, le problème
et qu'il y aura un plan financier pour les travaux,
s pas sur toute la longueur.

levée.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 13 mai 2019, après avoir pris connaissance

- du préavis No 05/18 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 1'554'000.- TTC pour la construction d'un nouveau collecteur à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges,
2. d'accepter que les communes de Bussy-Chardonney, Clarmont, Denens, Morges, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens s'acquittent de leur part en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023,
3. d'autoriser le Comité de direction en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix,
4. de prendre acte que les frais d'exploitation annuels qu'entraîne ce nouveau collecteur peuvent être estimés à CHF 1'000.-/an.

8. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER dit qu'il n'y a que deux communications écrites reçues avec la convocation mais qu'il répond volontiers aux questions qu'il pourrait y avoir.

M. Philippe PERNET, délégué de Denens, revient sur le bouclage du Préavis ERM « 31 » et dit qu'il n'y a ni dans le budget, ni dans le préavis l'incorporation d'un intérêt de 3,5% facturé par l'ERM pour la commune de Denens, ce qui représente CHF 10'000.-. Depuis 2016, la Commune de Denens n'a jamais reçu d'acompte à payer et elle n'est pas d'accord de payer des intérêts. Il aimerait des explications avant le prochain Conseil.

M. Christian MAEDER explique que lors des préavis déposés, l'ERM faisait la banque, ce qui n'est plus tout à fait le cas maintenant mais qu'il a toujours été voté la manière de payer de la Commune. L'amortissement est à la fin des travaux et les intérêts qu'estime usuriers sont élevés afin que les communes amortissent rapidement. Soit elles prennent sur leur fonds d'« épuration », soit elle paie tout de suite. M. Christian MAEDER propose à M. Philippe PERNET d'écrire pour expliquer à l'ERM qu'il n'y a pas eu d'acompte demandé.

M. Philippe PERNET, délégué de Denens, comprend qu'il doit écrire pour ne pas payer les intérêts.

M. Christian MAEDER reconnaît qu'il faut écrire pour comprendre comment les choses se sont passées, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'intérêt à payer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Constitution d'un groupe de travail pour la révision de l'annexe 1 des statuts de l'ERM

Le Président explique que lors du Conseil du 26 septembre 2018, il avait été décidé de former un groupe de travail de cinq à sept personnes et annonce que sept personnes ont montré leur intérêt à en faire partie :

Mme Patricia CORREIA D'ARROCHA, déléguée de Morges

Mme Sandra PETIT, déléguée de Bussy-Chardonney

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges

M. Alain GARRAUX, délégué de Préverenges

M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens

M. Christian VIANDÉ, délégué de Clarmont

Le Président ajoute que si les personnes sont encore intéressées à rejoindre le groupe, c'est tout à fait possible. Tel n'est pas le cas. Il dit que le groupe de travail est ainsi constitué et qu'il le convoquera prochainement et leur donnera la matière à étudier. Ce groupe sera très certainement accompagné par un membre du Comité de direction et la direction de l'ERM.

10. Questions, vœux et divers

M. Christian VIANDE, délégué de Clarmont, explique qu'il a du bétail et qu'il souhaiterait que les séances ne soient pas à 17h.

M. Christian PERRET-GENTIL, délégué de Vaux-sur-Morges, demande si ce groupe de travail va bien étudier la clé de répartition des frais.

M. Christian MAEDER précise qu'il ne s'agit pas de la clé de répartition des frais mais de l'annexe II concernant la répartition des investissements dans les réseaux et qu'il s'agira de constater s'il faut modifier quelque chose ou pas. Le groupe de travail fera une proposition au Comité de direction et s'il s'avérait que cette annexe doive être changée, il faudrait éventuellement revoir aussi les statuts mais il est aussi possible que la conclusion soit de ne rien changer du tout.

Mme Sandra PETIT souhaite que les réunions du groupe de travail ne soient pas trop tôt, pas 17h. car certaines personnes n'ont pas encore fini leur journée.

Le Président confirme que le Comité de direction y prendra garde.

Le Président remercie pour la bonne séance, la discipline de l'assemblée et lève la séance à 21h.15.

Le Président :



Jean-Michel DURUZ



La Secrétaire :



Monique ROBIN